



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Le rapport 1.2.2 a été retiré de l'ordre du jour. Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1) Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1) Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 1.1.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Boussières : M. Roland DEMESMAY (jusqu'au rapport 2.7) Brailans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du rapport 1.1.1) Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Claude VOIDEY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET jusqu'au rapport 7.3) Chaucennie : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du rapport 7.3) Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI (à partir du rapport 7.5) Dannemarie-sur-Crète : M. Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 8.1) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET (représentée par M. Gilles DUMAS) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (à partir du rapport 1.1.1) Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du rapport 1.1.1) Nancray : M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Claude OYTANA Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (à partir du rapport 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du rapport 1.2.3) Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN à partir du rapport 2.7)

Étaient absents : Auxon-Dessous : M. Jean-Pierre BASSELIN Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENEATEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Corinne TISSIER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crète : M. Jean-Pierre PROST Ecole-Valentin : M. André BAYEREL Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Novillars : M. Philippe BELUCHE, M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Claude PREIONI

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, H. AKODAD, E. ALAUZET (jusqu'au rapport 2.4), T. BENEATEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.3), YM. DAHOUI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, M. LOYAT, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, J. ROSSELOT, JC. ROY, C. TISSIER, Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC (jusqu'au 2.7), F. GILLET, JP. MARTIN.

Mandataires : J. CANAL, B. RONZI, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 2.4), C. MICHEL, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), JL. FOUSSERET, F. MONNEUR, JP. GOVIGNAUX, MN. SCHOELLER, D. GENDRAUD, N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT, JM. GIRERD, JJ. DEMONET, B. CYPRIANI, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY (jusqu'au 2.7), C. PREIONI, D. ROLET.

Délibération n°2012/001875

Rapport n°5.4 - Fonds d'aide « Manifestations » - Annulation d'une subvention et réaffectation du montant

**Fonds d'aide « Manifestations » -
Annulation d'une subvention et réaffectation du montant**

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président
Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « Fonds manifestations »	Montant BP 2012 : 69 000 € Montant de l'opération : 500 €

Résumé :

Le Conseil de Communauté du 17 février 2012 a attribué une subvention de 500 € à l'association BOSS pour l'organisation de la randonnée sportive Endur VTT au printemps 2012 sur le secteur Ouest de l'agglomération.
Ce projet de manifestation n'a pas pu être mené à son terme et la 1^{ère} édition prévue au départ en 2012 a été annulée par l'association. Il convient donc d'annuler la subvention prévue.
Il est proposé de reporter le montant économisé sur le festival du Piou Piou organisé par l'association No Fate à Pelousey et Besançon fin août 2012 et d'attribuer un complément de 500 € à la subvention initiale de 2 500 €.

I. Annulation de la subvention

Le Conseil de Communauté du 17 février 2012 a donné un accord de principe pour une subvention de 500 € à l'association BOSS pour l'organisation de la randonnée sportive Endur VTT.

Cette manifestation est annulée pour des raisons techniques (difficultés à obtenir des autorisations de traversée sur certains tronçons du circuit, notamment).

Il convient donc d'annuler cette subvention.

II. Report du montant de la subvention

L'association No Fate organise pour la troisième fois le festival du Piou Piou à Pelousey et Besançon fin août 2012. Ce festival a rapidement trouvé son public. L'association organise également d'autres événements en cours d'année.

Le dynamisme et le sérieux de cette jeune association méritent d'être encouragés. Il est donc proposé d'attribuer un complément de 500 € à la subvention initiale de 2 500 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'annulation de la subvention d'un montant de 500 € accordée par délibération du Conseil de Communauté du 17 février 2012 à l'association BOSS pour l'organisation de la randonnée sportive Endur VTT,
- le report du montant de cette subvention de 500 € à l'association No Fate, pour l'organisation du festival du Piou Piou, portant à 3 000 € la subvention du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour : 113
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu le - 5 OCT. 2012

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 27 septembre 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon